Copie du Certificat de Mr. Audirac de Sieurac, au Sr. Faynard, du 3. 7bre 1780.

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE C. 26 N3306

Je Soussigné Docteur Médecin de la Faculté de Montpellier et médecin de la Royal Maison de St. Cyr, Certifie l'exposé qui suit Véritable.

Madlle Lemoine âgée d'environ quarante ans, d'une Constitution très délicate, fut attaquée le 22. du mois dr. décembre de l'année 1779, d'une hémorragie du Nez qui commença à dix heures du matin et ne se rallentit que vers les onze heures et demie; à Midi et un quart l'hémorragie reparut avec Vivacité et elle se soutint jusques à six heures.

Ayant regardé cette hémorragie comme crétique, je me contentai de faire aerer la chambre de la malade. Je fit Eteindre le feu, l'on mit les mains dans l'eau froide, l'on appliqua sur les temples quelques Compresses oxicratées, pour Boisson l'on fit Usage d'une tisane de grande Consoude, avec le syrop de cette plante, à la quelle on ajouta de l'esprit de Souffre.

Pendant les huit heures qu'avoit duré l'hémorragie, la malade avoit rendu environ neuf palettes de Sang, ayant jugé alors qu'il étoit temps de l'arrêter, je permis que l'on eu recour à la poudre du Sr. Faynard qu'il dirigea luy même.

Malgré l'application de ce remède qui fut faite à six heures, le Sang continua à venir par la Bouche jusques à huit, mais foiblement.

Le Sr. Faynard Voyant que l'hémorragie n'étoit pas entièrement arrêtée, fit respirer de nouveau de la

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

poudre à la malade, Il a mis dans les
Narines, de la Charpie chargée de son
remède, le sang s'arrêta à lors
tout à fait et il n'a plus reparu de
puis ce moment, en foy de quoy j'ay
signé le présent Certificat le
8. Janvier 1780 /

Signé, Audivièrc de Seuirac.